

UNION OVINE COLONIALE  
Sœur de l'Union ovine de l'Afrique du Nord  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Union\\_ovine\\_AFN.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Union_ovine_AFN.pdf)  
Soudan  
Sénégal  
Mauritanie,  
Tchad  
Cameroun,  
Syrie

ANTÉCÉDENTS

M. Merlin dans le Nord  
À Tourcoing  
(*Les Annales coloniales*, 19 octobre 1922)

Ainsi que nous l'avions annoncé, M. le gouverneur général Martial Merlin a fait, le 17 octobre, une conférence devant la chambre de commerce de Tourcoing.

Accueilli par M. Lorthiois, président, entouré de MM. J. Wibaux, président du Consortium de Roubaix-Tourcoing ; Masurel-Flipo ; Ollivier, président du Syndicat de la métallurgie, et de nombreux industriels de Roubaix-Tourcoing, le gouverneur général, qui était accompagné de ses collaborateurs : MM. Yves Henri, inspecteur de l'Agriculture ; Belime, ingénieur des Travaux publics ; et Georges François, directeur de l'Agence économique de l'A.-O. F., fut conduit dans le grand salon. M. Lorthiois remercia le gouverneur général et l'assura de toute la reconnaissance des industriels pour qui la question de l'élevage du mouton prend chaque jour une importance de plus en plus grande.

« Vous vous êtes fait, lui dit-il, l'animateur de nos initiatives et, forts de votre appui, nous nous sommes lancés plus ardemment dans la voie des réalisations. La question de l'élevage du mouton est excessivement complexe, nous ne l'ignorons pas ; des difficultés de tous genres surgissent chaque instant, mais nous sommes disposés à apporter, pour les surmonter, toute l'obstination atavique dont nous sommes capables. C'est pour nous un devoir impérieux vis-à-vis de nos commettants, qui nous ont si généreusement apporté leur concours financier, et vis-à-vis du ministère des Colonies qui veut bien seconder effectivement nos efforts. » [...]

M. Merlin, après avoir remercié la chambre de commerce, pour l'accueil qu'elle lui réservait, dit tout le plaisir qu'il avait ressenti aux suggestions de M. Dewavrin sur la production de la laine et avec quel courage il s'efforcera d'aider les industriels dans leur admirable initiative pour se libérer de la dépendance australienne et argentine.

« Nos colonies, déclara-t-il notamment, peuvent fournir la plupart des matières premières dont la Métropole a besoin. Toutefois, en ce qui me concerne, je me suis attaché surtout à reconnaître les produits qui vous sont nécessaires. L'A.-O. F. produit principalement les oléagineux, mais elle parviendra à fournir le coton et la laine.

Le temps, hélas ! n'est pas proche où nous pourrions rivaliser sur les marchés mondiaux. mais par notre travail et notre opiniâtreté, nous parviendrons à résoudre une grande partie du problème dont la gravité ne nous a pas échappé.

Nous avons déjà créé un centre et nous poursuivrons nos études en plein accord avec la Chambre de Commerce de Tourcoing.

Nos prospecteurs recherchent actuellement la région la plus proche [*sic* : *propice*] ; dès qu'elle sera trouvée, nous créerons une bergerie, et si les résultats sont satisfaisants, nous mettrons à votre disposition tout le territoire qui vous sera nécessaire. » [...]

M. Yves Henri traita ensuite la question de l'élevage du mouton mérinos. Les tentatives faites jusqu'ici ne sont pas décourageantes ; les produits obtenus se sont même admirablement comportés. Il reste à savoir, toutefois, si le mérinos supportera le climat et continuera à se développer. Dès à présent, deux régions paraissent lui être particulièrement favorables : 1° la colonie du Sénégal et notamment la région du Djoloff où il y a des pâturages permanents ; 2° au nord de Kayes et dans le Macina (boucle du Niger).

Des agents seront mis à la disposition des intéressés et les aideront dans la réalisation de leurs projets. [...]

M. Dewavrin, de Tourcoing, remercia le gouverneur général et ses collaborateurs et rappela que le gouverneraient anglais mettait, malgré ses difficultés actuelles, au premier plan de ses préoccupations la question du coton.

« Pour Roubaix, Lille et Tourcoing, la question de la laine, dit-il, comme celle du coton, d'ailleurs, occupe la première place dans les préoccupations présentes. C'est qu'on entrevoit le moment où la laine manquera, ce qu'il faut empêcher, coûte que coûte en nous inspirant des initiatives et de l'audace anglaises qui permirent d'accomplir des choses prodigieuses. »

En terminant., M. Dewavrin demanda au gouverneur général d'aider les industriels de Roubaix Tourcoing et de Lille, qui n'ont rien à envier à l'audace des Anglais et qui s'efforcent de travailler pour assurer la grandeur du pays.

---

À LA CHAMBRE  
DANS LES GROUPES  
La mission Voronoff-Proust  
(*Les Annales coloniales*, 5 mars 1925)

Le groupe parlementaire colonial s'est réuni hier à la Chambre pour entendre une communication de M. Louis Proust, député, membre du Conseil supérieur des Colonies, de retour de mission en Afrique-Occidentale française.

M. Proust a indiqué quel avait été le but de son voyage avec le docteur Voronoff. Il s'agit de la question de la laine et du coton qui préoccupe à si juste titre nos usiniers du Nord. M. Proust a indiqué, en ce qui concerne la laine, qu'on arrivera, dans un délai très rapproché, si l'on veut bien mettre en pratique les enseignements qui ont été donnés par lui et le docteur Voronoff, à un rendement supérieur d'un tiers au rendement actuel. Des croisements ont donné déjà des résultats et la greffe animale parfera cette œuvre.

[...] M. Henry Simon a félicité M. Proust au sujet de sa communication, puis MM. Outrey, Maitre, Accambray, Candace et Roux-Freissineng ont présenté diverses observations sur ces questions.

Le groupe tiendra une nouvelle réunion avant la rentrée de la Chambre.

---

CONSTITUTION

À L'UNION OVINE DE L'AFRIQUE DU NORD

(*La Journée industrielle*, 25 novembre 1926)

.....  
Le président [Eugène Mathon] a ensuite informé le conseil qu'une association d'intérêt général, ayant pour objet le développement de la production coloniale en laines, cuirs et viandes de moutons, est en formation sous le nom d'Union ovine coloniale (282, boulevard Saint-Germain, Paris), avec le concours du Comité central de la laine et de nombreuses sociétés coloniales. L'action de cette association ne s'exercera pas en Afrique du Nord où l'Union ovine de l'Afrique du Nord remplit déjà le même rôle.

---

Union ovine coloniale  
(*Les Annales coloniales*, 14 décembre 1926)  
(*Revue générale du froid*, janvier-février 1927)

L'assemblée générale constitutive de l'Union ovine coloniale s'est tenue à Paris, au siège de cette association, 282, boulevard Saint-Germain, sous la présidence de M. Eugène Mathon.

Ce nouveau groupement d'intérêt général a pour objet l'étude et la réalisation de toutes les mesures susceptibles de développer et améliorer la production de la laine, des cuirs et viandes de mouton dans les colonies françaises, à l'exclusion de l'Afrique du Nord, où le même objet est déjà poursuivi par l'Union ovine de l'Afrique du Nord.

Les premiers administrateurs sont : MM. E. Mathon, président ; F. François-Marsal, vice-président ; M. Lallour, administrateur délégué ; J. Balsan, G. Capet, R. Legrand<sup>1</sup>, H. Nouvion, Saurin, administrateurs.

---

Au Comité central de la laine  
(*La Journée industrielle*, 27 janvier 1927)

.....  
L'adhésion du Comité central de la laine à l'Union ovine coloniale, qui vient de se créer sous le patronage de l'Union ovine de l'Afrique du Nord, a été décidée et le conseil a envisagé la possibilité d'admettre dans la nouvelle section « production de matières premières » les groupements d'intérêt général dont le but est le développement de l'élevage ovin en France et dans les colonies.

Le conseil a entendu une importante communication de M. Henri Dewavrin, délégué du Comité d'études et d'essais d'élevage du mouton mérinos dans les colonies françaises, sur l'élevage en A. O. F. Il a été, d'autre part, rendu compte de la souscription lancée parmi les membres du Comité central pour la constitution du Syndicat d'études pour l'élevage en A. O. F.

---

Le programme de l'Union ovine coloniale

---

<sup>1</sup> René Legrand, de la Compagnie générale des colonies :  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Generale\\_colonies\\_1920-1958.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Generale_colonies_1920-1958.pdf)

L'action de ce groupement s'exerce  
en union étroite avec l'Union ovine de l'Afrique du Nord  
(*La Journée industrielle*, 7 juillet 1927)

S

Nous avons annoncé en son temps (décembre 1926) la création de l'Union ovine coloniale et fait connaître succinctement l'objet de ce groupement, que préside M. Eugène Mathon.

Voici quelques renseignements complémentaires sur le fonctionnement et le rôle de cette association d'intérêt général qui, de concert avec l'Union ovine de l'Afrique du Nord, poursuit une œuvre essentielle à l'avenir économique de notre pays.

L'Union ovine coloniale, qui a — rappelons-le — son siège à Paris, 282, boulevard Saint-Germain, s'interdit toute opération commerciale tendant à la réalisation de bénéfices : elle a exclusivement pour but, d'une part, l'étude et l'exécution de toutes les mesures propres à développer et à améliorer l'élevage du mouton dans les colonies françaises et pays de protectorat ; d'autre part, le perfectionnement des procédés actuels de production, de manutention et d'exportation des laines, peaux et viandes coloniales.

Les hommes d'affaires métropolitains et coloniaux qui ont pris l'initiative de fonder ce groupement ont estimé que le moment était venu de donner à l'élevage du mouton dans nos colonies une impulsion décisive ; non seulement cet élevage doit apporter à l'industrie nationale des quantités beaucoup plus considérables de matières premières (laines, cuirs et viandes), particulièrement indispensables et pour lesquelles nous sommes presque entièrement tributaires de l'étranger, mais il doit constituer en outre l'élément fondamental d'enrichissement de certaines colonies, et spécialement de plusieurs régions de l'Afrique française.

L'action de l'Union ovine coloniale s'exerce en liaison étroite avec le groupement analogue, dénommé Union ovine de l'Afrique du Nord, qui a entrepris la réalisation du même programme pour le Maroc, l'Algérie et la Tunisie.

#### Ressources financières

Groupement privé, l'Union ovine coloniale n'a pour ressources que les cotisations de ses membres adhérents.

Elle fait appel à tous ceux qui doivent bénéficier directement ou indirectement du développement de la production coloniale :

En premier lieu, les industries consommatrices de laines, de peaux et de viandes de mouton ; en second lieu, les établissements de crédit, les compagnies de chemins de fer et de navigation, les sociétés commerciales coloniales et les entreprises d'élevage ; enfin tous les groupements généraux que le caractère national et désintéressé de l'œuvre entreprise ne peut laisser indifférents.

Tous les participants exercent leur contrôle sur la gestion de l'association par l'intermédiaire des assemblées générales annuelles, auxquelles le conseil d'administration rend compte des mesures prises et des résultats obtenus.

#### Méthodes et moyens d'action

L'Union ovine coloniale n'est pas une Association de propagande ou de documentation. Persuadée qu'on a déjà fait beaucoup pour améliorer les échanges commerciaux dans nos colonies mais très peu pour organiser la production coloniale, elle s'appliquera surtout à cette tâche fondamentale.

Son action s'exercera sous la direction locale des associations filiales ou sections, qu'elle constituera dans chaque colonie et au moyen des Services collectifs qu'elle mettra à la disposition des éleveurs pour faciliter leurs progrès et rendre leur profession plus rémunératrice. C'est la méthode même qui est appliquée depuis deux ans par l'Union ovine de l'Afrique du Nord et ses trois sections.

Les « services collectifs » les plus urgents à réaliser pour les colonies d'Afrique sont les suivants :

Service des fourrages, ayant pour objet, d'une part, l'entretien des pâturages et leur régénération par l'apport d'espèces nouvelles, et, d'autre part, la constitution dans les régions sèches d'abondantes réserves de fourrage.

Service hydraulique, ayant pour objet la recherche et l'aménagement de points d'eau pour l'abreuvement des troupeaux.

Service des géniteurs, ayant pour objet l'introduction et l'acclimatent des races amélioratrices et l'établissement de centres de géniteurs.

Service des bains chimiques destinés à lutter contre les parasites (gale, tiques, etc.).

Service de tonte, etc...

Il est nécessaire d'établir un programme spécial pour chaque colonie, car les conditions ne sont pas les mêmes et il serait vain de vouloir développer partout les différentes productions de l'élevage.

À côté des services collectifs intérieurs à l'association, il arrivera que certaines réalisations exigent la création d'affaires indépendantes, immobilisant des capitaux qu'elles rémunéreront. Pour chaque cas, il sera créé une société anonyme dont les titres pourront être souscrits par les membres de l'Union ovine coloniale dans des conditions favorables.

---

La production lainière de nos colonies  
par Étienne Antonelli,  
député de la Haute-Savoie,  
professeur de législation coloniale et d'économie politique  
à la Faculté de Droit de Lyon.  
(*Les Annales coloniales*, 12 juin 1928)

L'Union ovine de l'Afrique du Nord et l'Union ovine coloniale, dont la première compte trois ans et la seconde une année d'existence, sont deux associations formées par les Chambres de commerce, les groupements corporatifs lainiers, des industriels, négociants, éleveurs, des établissements de crédit, les grandes compagnies de navigation et de chemins de fer, pour le développement de la production lainière dans les colonies françaises. Elles viennent de publier des rapports relatifs aux derniers exercices qui sont particulièrement suggestifs.

De celui de l'Union ovine coloniale, je veux détacher ce passage qui intéresse l'A.O.F. :

« Les expériences zootechniques d'introduction du sang mérinos dans les troupeaux d'A.O.F. et d'acclimatement de sujets importés sont poursuivies depuis plus de vingt années, notamment par les services de l'élevage du Sénégal, du Soudan et de la Haute-Volta. Ces expériences ont reçu, depuis la guerre, une impulsion très vive par l'intervention du « Comité d'études et d'essais d'élevage du mouton mérinos dans les colonies françaises » créé par la Chambre de commerce de Tourcoing. Dans les bergeries de Richard-Toll au Sénégal, Tourcoing-Bam en Haute-Volta et d'El-Oualadji au Soudan, ce Comité privé a obtenu des métis de mérinos sud-africains particulièrement intéressants. Malheureusement, le prix de revient élevé de tels essais ne permet pas de les poursuivre avec les ressources des particuliers : ces bergeries ont dû être remises aux services zootechniques de la colonie... »

.....  
Concluons : le problème du développement de la production lainière dans nos colonies touche à un intérêt national, à des intérêts locaux et, enfin, à des intérêts particuliers.

La solution du problème ne peut être trouvée que dans une coordination méthodique de ces trois catégories d'intérêts, pour un effort d'ensemble, sur un plan commun. Nous voilà ramenés sur le terrain de ce que j'appelle « l'économie mixte » qui est, à mon sens, la plus logique et la plus efficiente de toute action coloniale.

---

## LES EXPORTATIONS DE NOS COLONIES

---

### LA SITUATION LAINIÈRE EN FRANCE ET DANS LES COLONIES FRANÇAISES (*La Journée industrielle*, 21 septembre 1928)

.....  
Afrique occidentale française. — Le recensement des moutons est difficile en Afrique occidentale en raison de l'étendue du groupe de provinces qui la composent et de la grande dispersion des moutons. Il n'y a guère, d'ailleurs, que le Soudan français, principalement sa zone nord, comprise dans la boucle du Niger, qui possède une race locale assez dense. On évalue à environ 2 millions de têtes les ovins du Macina qui seuls, portent une toison appréciable. Ces toisons sont peu fournies, grossières, mélangées de parties noires ou grises où pullulent les chardons (crams-crams). Ces 2 millions de moutons ne fournissent guère qu'un millier de tonnes de laine, peu appréciée jusqu'ici et dont la moitié environ arrive tous les ans sur le marché français.

L'élevage du mouton n'a guère franchi le stade des essais en A. O. F. Une bergerie fut créée en 1907, à Niafunké, par l'administration locale, puis fut transférée à El-Oualadji, en 1919, avec le désir d'améliorer la qualité des laines du troupeau indigène. Invité, dès le début de ces efforts, à donner notre avis et des conseils, nous devons avouer que les résultats obtenus, de 1907 à 1919, furent médiocres et, depuis, les diverses expériences d'amélioration de développement de l'élevage tentées n'ont donné que des résultats peu concluants.

Elles ont cependant permis de fixer quelques règles de conduite pour les nouveaux essais auxquels collaborent, cette fois, avec les administrateurs de cercles et les agents techniques de l'administration, le « Comité d'études et d'essais de la chambre de commerce de Tourcoing » aidé matériellement par nos divers groupements et syndicats lainiers.

Sur l'initiative et la direction de M. Henri Dewawrin, de la chambre de commerce de Tourcoing, trois postes d'essais ont été créés, auxquels ont été attribués quelques centaines de béliers et brebis de race mérinos, que le Comité a importés du Sud-Africain.

Ces trois postes ont été Installés :

- 1° Au Sénégal, à Richard Toll, avec 160 moutons ;
- 2° Dans la Haute-Volta, à Tourcoing-Cam, avec 140 animaux. Ce sont les Pères Blancs qui se sont chargés de la direction à Tourcoing-Cam ;
- 3° Au Soudan, à la bergerie même de El-Oualadji, qui a reçu une cinquantaine de bêtes.

Jusqu'ici l'acclimatation de tous ces ovins paraît devoir s'effectuer de façon assez satisfaisante, et les premiers résultats sont encourageants, les produits obtenus s'étant assez bien comportés.

Il reste à savoir, d'une façon plus confirmée, si le mérinos supportera le climat et continuera à se développer normalement. Dès le premier croisement, l'amélioration a été considérable, et l'espoir est permis d'obtenir une assez bonne laine, après trois ou quatre autres croisements. Il est certain, dans tous les cas, que les laines qui, dans peu d'années, seront importées en France seront supérieures, à tous les points de vue, à celles qui sont arrivées jusqu'ici.

.....  
-----  
Pour la production coloniale des matières premières

-----  
Les assemblées générales de l'Union ovine de l'Afrique du Nord  
et de l'Union ovine coloniale  
(*La Journée industrielle*, 1<sup>er</sup> juin 1929)

.....  
L'Union ovine coloniale, dont le champ d'action s'étend aux territoires coloniaux ou sous mandat français autres que l'Afrique du Nord, a mené une enquête approfondie sur les régions les plus propres à entretenir un cheptel ovin appréciable.

L'Afrique occidentale française se place au premier rang de ces territoires, bien que ses exportations de laines sur la France ne représentent en poids que 0,15 % et en valeur que 0,08 % des importations totales de notre pays en laines.

En A. O. F., de même qu'en Syrie et à Madagascar, l'Union ovine coloniale aborde la réalisation de son double programme : mesures d'ordre général, destinées à coordonner et stimuler les efforts déjà entrepris ; mesures d'ordre local, destinées à donner les démonstrations pratiques des solutions reconnues les plus propres à la protection et au développement du cheptel ovin de nos colonies.

.....  
-----  
L'élevage des moutons dans les colonies françaises  
(*La Croix*, 19 octobre 1929)

L'Union ovine de l'Afrique du Nord et l'Union ovine coloniale organisent et développent l'élevage du mouton en Afrique du Nord et dans les colonies françaises.

Au cours des assemblées générales tenues par ces deux groupements, d'utiles renseignements ont été fournis sur l'activité des deux unions.

L'année 1928 a été marquée, non pas seulement par l'adhésion aux Unions de nombreux groupements et entreprises commerciales et industrielles, mais surtout par l'adoption par le Parlement d'une mesure particulièrement importante le gouvernement a pensé, en effet, qu'il était du devoir de l'Etat d'apporter son appui et son contrôle à une œuvre dont les répercussions multiples intéressent à la fois le ravitaillement de l'industrie et la mise en valeur d'une partie importante de notre domaine colonial. Le projet de taxe spéciale sur les importations de laines et de peaux de moutons a été repris au cours de l'année 1928 et soumis au Parlement avec la loi de finances. Il a été voté dans les articles 45 et 46 de la loi du 30 décembre 1928. La nouvelle taxe a pour objet de répartir équitablement les charges que plusieurs membres de l'industrie lainière avaient bénévolement adoptées pour aider au développement de la production coloniale. Une Commission de répartition, nommée le 17 août 1929, a attribué à l'Union ovine de l'Afrique du Nord un crédit de 2 400 000 francs, soit en principe un million pour l'Afrique, un million au Maroc et 400 000 francs pour la Tunisie. Quant à l'Union ovine coloniale, elle s'est vu attribuer 1 600 000 francs, soit un million pour l'Afrique occidentale, 300 000 francs pour la Syrie, 200 000 francs pour Madagascar. 100000 francs pour les autres colonies.

Cette aide n'est pas inutile, car pour l'Afrique du Nord, il faut enregistrer en 1928 de nouvelles réductions. L'importation en France des laines en masse et en peaux d'Afrique du Nord est tombée en 1928 à 159 171 quintaux contre 192990 quintaux en 1927 et

222 044 quintaux en 1926. C'est-à-dire que malgré la réduction des importations totales à 2 millions 899 075 quintaux, le pourcentage de la contribution de l'Afrique du Nord dans le ravitaillement de l'industrie française n'est plus que de 5,51 pour 100 au lieu de 6,15 pour 100 en 1927 et de 7,33 pour 100 en 1926. Si l'on considère les valeurs au lieu des quantités, le déficit apparaît plus impressionnant encore, l'Afrique du Nord ayant fourni en 1928 175762000 francs sur une importation totale valant 5 milliards 302 523 000 francs, soit un pourcentage de 3,31 pour 100.

Il ressort des chiffres relatifs au Maroc, à l'Algérie et à la Tunisie que les pourcentages par rapport aux importations lainières totales de la France furent réduits en 1928 pour l'Algérie à 3,11 pour 100 en quantité et 1,88 pour 100 en valeur, pour le Maroc à 2 pour 100 en quantité et 1,16 pour 100 en valeur, pour la Tunisie à 0,40 pour 100 en quantité et 0,26 pour 100 en valeur.

Les importations de moutons sur pied d'Afrique du Nord provenant principalement d'Algérie représentaient en 1928 631614 têtes (contre 633 446 en 1927 et 1187 000 en 1913) valant 126 159 000 francs en 1928 (contre 116 752 000 francs en 1927). L'activité de l'Union au Maroc s'est développée normalement en 1928. Poursuivant les efforts entrepris depuis plusieurs années pour améliorer le conditionnement des laines en généralisant l'emploi des tondeuses mécaniques, le service de tonte a effectué de nouvelles démonstrations pendant la campagne de 1928 dans deux ateliers, l'un fixe à Ben Guérir et l'autre mobile dans la région de Meknès. Une enquête a été effectuée en 1928 sur l'acclimatation des géniteurs australiens importés l'année précédente par les soins de l'Association.

Il en résulte des opinions très diverses chez les éleveurs qui ont acheté ces animaux, et l'expérience ne paraît donc pas concluante pour le moment. Dans un ordre d'idées analogue, le premier essai d'introduction de graines fourragères portant sur des atriplex australiens n'a pas donné de résultats suffisants. Un nouvel achat de graines a été effectué et l'expérience est actuellement reprise par le laboratoire du service de l'élevage.

Deux nouvelles séries de ventes aux enchères de laines ayant été organisées à Casablanca en mai et juin 1928 par la Société nord-africaine de ventes publiques, un plus grand nombre d'éleveurs a compris les avantages que représente ce système de vente pour la cotation des laines suivant la qualité, et les acheteurs des principales régions Industrielles de France, qui ont suivi ces enchères ainsi que les négociants marocains, ont reconnu la sécurité et la simplification qui en résultent dans les transactions commerciales.

La Société nord-africaine de ventes publiques a en outre inauguré à Casablanca depuis mars 1929 des ventes mensuelles de cuirs et peaux. Il ne peut en résulter que des avantages sérieux pour le développement et l'amélioration des exportations de peaux de moutons du Maroc.

La création au Maroc d'une station-type d'élevage pour l'application, avec des moyens financiers suffisants, des méthodes modernes d'élevage du mouton et la production de géniteurs acclimatés apparaît toujours aussi opportune. Une Association en participation, la « Société marocaine d'études pour l'élevage du mouton mérinos », avait été fondée en novembre 1927 pour effectuer les études préalables et diriger les pourparlers engagés avec le protectorat en vue de la cession des terres de parcours nécessaires.

Malheureusement, les pourparlers officiels se poursuivent depuis bientôt trois années, occasionnant des frais et des retards excessifs et la mise en adjudication n'a pas encore pu être décidée.

En prévision de l'extension prochaine d'activité que de nouveaux moyens financiers permettent d'envisager au Maroc, une étude très approfondie de la situation du cheptel ovin marocain a été effectuée. Un programme précis des réformes les plus urgentes a

été élaboré avec tous les concours utiles et en parfaite liaison avec le service de l'élevage.

La constitution de la section algérienne sur des bases analogues à celles des sections voisines est en cours. Les démonstrations de tonte mécanique ont été poursuivies en Algérie à Chellala (département d'Alger) et à Aïn-el-Hadjar (département d'Oran). Elles ont confirmé les nombreux avantages des procédés mécaniques sur la tonte à la main, et des éleveurs indigènes de plus en plus nombreux y ont participé.

Les ventes aux enchères de laines de la Société nord-africaine de ventes Publiques ont eu lieu à Alger en mai et juin 1928. Ces ventes devront recevoir le plus tôt possible d'importantes extensions. La Société a fait construire sur le port d'Alger de vastes magasins d'exposition qui lui permettent une excellente présentation des laines algériennes et qu'elle utilise également depuis mars 1929 pour les ventes mensuelles de peaux.

La situation générale du cheptel ovin algérien a été satisfaisante au cours de l'année 1928 et l'effectif, si éprouvé l'hiver précédent, se reconstitue peu à peu. Au recensement officiel du début de 1928, les trois départements algériens comptaient 5 613 937 moutons. La section tunisienne s'est principalement efforcée d'orienter les concours agricoles de Tunis vers une sélection méthodique des sujets présentés en créant des prix spéciaux par races et par catégories. Elle a notamment développé le concours annuel des laines tunisiennes, avec tonte sur le champ d'exposition, dont le succès s'est particulièrement affirmé en 1928. Des concours analogues sont en préparation pour Sfax et le Sud-Tunisien.

En Tunisie, comme au Maroc, l'union ovine a tenu à être informée exactement des conditions dans lesquelles se trouvaient les béliers australiens importés par ses soins en 1927, après plusieurs mois d'acclimatement. D'une double enquête à laquelle il a été procédé au début et à la fin de 1928, il résulte que ces géniteurs ont donné en principe satisfaction.

Les importations en France de laines en masses et en peaux de l'Afrique occidentale française, bien que restant très minimes, sont cependant en amélioration au cours des dernières années. En 1928, elles atteignent 4 672 quintaux (contre 4 126 quintaux en 1927 et 1 982 quintaux en 1926) valant 42 170 000 francs (contre 3 millions 571 000 francs en 1927 et 1 937 000 francs en 1926).

Comparées aux importations totales de laines qui furent en 1928 de 2 millions 899.075 quintaux valant 5 milliards 302 523 000 francs, les importations de l'Afrique occidentale française représentent un pourcentage en poids de 0,15 pour 100 et en valeur de 0,08 pour 100. Il faut retenir de ces chiffres infimes la marge énorme offerte par la seule consommation métropolitaine au développement de la production lainière de l'Afrique occidentale française et il convient de noter en outre que le pourcentage des quantités est environ le double de celui des valeurs, c'est-à-dire que la valeur et par conséquent la qualité des laines d'Afrique occidentale française est extrêmement faible par rapport à la valeur moyenne des laines consommées par l'industrie française.

Les moyens de modifier cette situation sont de deux ordres : ils concernent tantôt le développement et l'amélioration de l'élevage indigène, et tantôt la création d'une industrie européenne de l'élevage du mouton. Cette seconde partie du programme constituera la plus efficace leçon pour l'élevage indigène, mais il ne sera possible d'envisager l'immobilisation de capitaux importants dans cette forme de mise en valeur du sol africain qu'après des études et des expériences préalables très approfondies.

L'Union ovine s'est tenue en liaison avec les services zootechniques des colonies pour connaître les résultats obtenus dans les bergeries officielles, et spécialement la suite des expériences que poursuivent ces services avec les troupeaux cédés par le Comité d'études et d'essais d'élevage du mouton mérinos de la Chambre de commerce de Tourcoing. En outre, elle a suivi avec intérêt la constitution d'une « Compagnie

d'élevage du Niger\* » à laquelle plusieurs industriels lainiers ont apporté un appréciable concours financier.

Enfin, le Comité de la Chambre de commerce de Tourcoing a renoncé à poursuivre ses expériences d'acclimatation à Madagascar de mérinos sud-africains et a cédé ses troupeaux au service zootechnique de la colonie. Les essais d'introduction de moutons à laine sont actuellement poursuivis méthodiquement dans les bergeries officielles d'Ambovombé, de Marahariva et de Sokintelo (province d'Antsirabé) ils portent sur l'acclimatation de mérinos sud-africains et de divers mérinos de France, provenant du Châtillonnais et d'Arles notamment.

En attendant qu'il soit possible de conclure à l'amélioration éventuelle du cheptel indigène de moutons à poils et à grosse queue qui peuplent les Hauts Plateaux, le Sud et le Sud-Ouest de Madagascar paraissent offrir les conditions les plus favorables, mais l'extension de l'élevage ovin exigerait d'abord une lutte efficace contre les parasites, la Heart-Water notamment, et, en outre, la création éventuelle de parcours de transhumance par le défrichement systématique des cactus épineux si répandus dans les régions Sud de la Grande île.

L'Union a continué l'étude d'une expérience éventuelle d'élevage de mouton de l'île Kerguelen, qui dépend du gouvernement général de Madagascar et se trouve dans l'océan Indien sous la latitude des îles Falkand et de plusieurs terres à moutons de l'hémisphère Sud. De la documentation très détaillée qui a été mise à sa disposition, elle a cru devoir conclure qu'une entreprise d'élevage isolée rencontrerait, dans l'état actuel des choses, des difficultés graves de main-d'œuvre, d'outillage et de transports aussi bien pour les relations de l'île avec le continent que pour les relations des diverses parties de l'île entre elles. Ces difficultés s'ajouteraient aux risques inhérents à l'acclimatation des animaux importés, et, dans ces conditions, on a jugé préférable d'ajourner toute réalisation dans cette région.

En dehors des territoires africains placés au-dessus de 15° latitude Nord et des plateaux du sud de Madagascar, il ne semble pas que l'élevage du mouton à laine ait de sérieuses chances de succès dans les autres colonies françaises.

D'autres enquêtes ont été poursuivies dans les Etats du Levant sous mandat français. Il en résulte que le cheptel ovin est particulièrement développé dans l'Etat de Syrie, qu'il est encore rudimentaire dans l'Etat des Alaouites et qu'il est presque inexistant au Grand-Liban. L'ensemble du troupeau syrien dépasse cependant 2 millions de têtes. Il paraît susceptible de développement et il donne lieu à un commerce lainier déjà appréciable.

De tous ces renseignements, il résulte que de gros efforts restent à faire, si l'on veut que la laine coloniale joue un rôle appréciable dans l'approvisionnement de la métropole.

---

L'activité des Unions ovines en 1929  
(*La Journée industrielle*, 27 avril 1930)

.....  
L'Union ovine coloniale

Sous la réserve de son adaptation à des pays plus lointains et moins favorisés, l'Union ovine coloniale vient de commencer, en Afrique occidentale française et dans les États du Levant notamment, l'exécution du même programme. Il ne nous a pas paru suffisant de juger l'avenir de l'élevage du mouton aux colonies d'après les difficultés rencontrées dans l'acclimatation des races étrangères. dont l'importation a été souvent entreprise prématurément. Les expériences, de croisement sont très utiles et les services administratifs en poursuivent avec raison dans plusieurs colonies mais elles n'atteignent

qu'un nombre très restreint d'animaux, tandis qu'on peut concevoir qu'une sélection méthodique du cheptel, et surtout un ensemble de dispositions tendant à l'équipement du pays en vue de l'élevage, auraient une répercussion immédiate sur des effectifs étendus.

Il ne résultera d'ailleurs du programme des travaux que nous avons fixé, et il ne résulterait même de son extension par les services coloniaux qu'une charge financière très minime par rapport à l'économie considérable représentée par la conservation du cheptel et par sa progression. Dans beaucoup de nos colonies, en Afrique notamment, nous avons colonisé des peuples de pasteurs pour lesquels l'élevage est, plus qu'une tradition millénaire, une nécessité vitale : quant à nous, nous ne cesserons d'indiquer que cet élevage mérite désormais davantage de considération des budgets coloniaux, parce que seul le mouton permettra l'exploitation des terres très pauvres des immenses régions prédésertiques dont l'avenir économique est désormais lié au succès même de notre politique coloniale.

---

Les assemblées des Unions ovines  
(*La Journée industrielle*, 13 juillet 1930)

.....  
L'Union ovine coloniale poursuit, de son côté, en Afrique occidentale française, dans les États du Levant, et dans les autres colonies ou territoires sous mandat français un programme semblable à celui des deux autres associations, mais adapté aux besoins et aux ressources de chacun des territoires envisagés. Elle a établi ses services au Soudan et en Syrie et les récentes missions effectuées par M. Michel Lallour dans ces deux régions lui ont permis d'arrêter, en accord avec les administrations locales, les premières réalisations opportunes.

.....  
Les assemblées générales ont ratifié à l'unanimité les nominations des nouveaux administrateurs qui leur ont été proposées : ... à l'Union ovine coloniale, M. Maurice Bérard. administrateur délégué de la Banque de Syrie et du Grand-Liban.

---

L'élevage du mouton à laine à Madagascar  
(*La Journée industrielle*, 24 avril 1931)

Le cheptel ovin à Madagascar compte environ 210.000 têtes et il est réparti principalement sur les hauts plateaux et dans les provinces de Tananarive, Miérinarivo, Antsirabe.

Ces moutons tiennent le milieu entre la variété soudanaise à queue longue non grasseuse et la variété à grosse queue à développement adipeux à la base.

L'*Union ovine*, dans son numéro du 5 avril, indique quelles sont les tentatives faites pour remédier aux défauts du mouton autochtone et développer l'élevage du mouton à laine.

Les premiers essais ont été faits sur les hauts plateaux en 1896, date la première importation de mérinos Rambouillet, qui, tous, furent terrassés par les épidémies. En 1901, les animaux introduits sont des moutons algériens et solognots. Les premiers disparaissent rapidement. Les seconds résistent un peu plus longtemps, mais sont finalement détruits par une épidémie de pasteurellose en 1907. Les tentatives suivantes avec des mérinos de la Crau réussissent mieux et il reste encore, comme l'indique l'*Union ovine*, quelques petits élevages.

En 1927, le service vétérinaire entreprend l'acclimataient de la race dishley-mérinos ; il serait prématuré de dire que cet essai a réussi.

La première bergerie officielle de la colonie date de 1921. Elle rassemble les débris des troupeaux antérieurs et, en 1924, importe des mérinos de la Crau et des mérinos châillonnais, en 1929 et 1930 les moutons de la Camargue. Malgré de lourdes pertes en 1922 et 1925, l'expérience continue.

La chambre de commerce de Tourcoing avait, en 1923, fondé la bergerie d'Andriampy et importé à deux reprises des animaux sud-africains, qui sont décimés par une épidémie de heart-water, le reste du troupeau s'infecte, dans les bas-fonds. des maladies parasitaires internes. En 1928. la chambre de commerce de Tourcoing renonce à poursuivre son essai. Aujourd'hui, seule la colonie continue à Ambovombé les expériences d'acclimatement du mouton à laine et, malgré des difficultés nombreuses, les naissances se produisent à une cadence qui nous permet d'espérer que, par un travail méthodique et de sérieuses précautions. Madagascar deviendra un bon pays producteur de laine. L'élevage se localise, pour les régions les plus favorables, sur les hauts plateaux, d'altitude convenable: plateau de Betsileo et de l'Imerina, et sur les côtes dans les provinces de Fort-Dauphin et de Tuléar.

---

À l'Union ovine coloniale  
Son activité en Afrique Occidentale  
(*Les Annales coloniales*, 5 décembre 1931)

On sait de quelle activité fait preuve l'Union ovine coloniale dans nos possessions lointaines où l'élevage du mouton peut donner de bons résultats.

Dans le rapport du conseil d'administration de ladite société sur l'exercice 1930-1931 nous relevons les renseignements suivants sur l'Afrique Occidentale française.

Le cheptel ovin de l'Afrique Occidentale française n'est que partiellement recensé et les statistiques officielles basées sur l'impôt indiquent en 1930 4.787.476 têtes (contre 5.605.000 têtes en 1929).

Les importations de laines en masses et en peaux de l'Afrique Occidentale française en France, qui étaient en 1929 de 6.200 qtx, valant 5.924.000 fr., en accroissement sensible sur les années précédentes, sont passées en 1930 à 7.270 qtx valant 5.279.000 fr., malgré la dévalorisation brutale de la laine, qui a certainement contribué à réduire les exportations, en développant la consommation indigène et en augmentant très gravement la part élevée des frais de transport.

Pour les peaux et pelleteries brutes, les importations en 1930 en France, portent sur 24.886 qtx, valant 21.840.000 fr. (contre 25.602 qtx, valant 6.747.000 fr. en 1929).

L'Union ovine a envoyé son administrateur délégué en A. O. F. pour certaines mesures à prendre au Soudan. Le rapport spécialement établi à la suite de cette mission fait ressortir que seule la colonie du Soudan a estimé son intervention utile.

C'est donc là que les efforts seront concentrés.

Les expériences entreprises depuis plusieurs années par le Service zootechnique du Soudan pour l'acclimatement de béliers importés et la distribution en milieu indigène de produits de croisement, se heurtent à des difficultés nombreuses qui en limitent l'extension. L'Union ovine a participé à une nouvelle introduction de béliers de diverses races françaises, faite par la colonie en janvier 1931, et à une importation de béliers et de brebis mérinos d'Arles pour la Compagnie d'élevage du Niger\*.

Il n'a pas été possible de procéder sur place à des achats de béliers reproducteurs pour leur distribution aux éleveurs indigènes, parce que ni la ferme expérimentale d'El Oualadji ni la station privée de la Compagnie d'élevage du Niger\*, n'ont pu présenter au service vétérinaire des sujets remplissant les conditions exigées par ce service.

Toutefois, les réformes apportées dans ces différents élevages permettent d'espérer une amélioration des animaux produits cette année et nous avons pris une option sur un nombre suffisant de géniteurs.

Les éleveurs indigènes du Soudan se refusent, d'ailleurs, actuellement, à la suite de quelques expériences malheureuses, à prendre en charge dans leur troupeau les animaux de races perfectionnées, qu'ils considèrent comme insuffisamment rustiques.

Après l'étude à laquelle on a procédé sur place, on a décidé d'essayer de remédier à cette situation en créant trois centres de béliers reproducteurs, l'un dans le Sud du cercle de Goundam, et deux dans le Farimaké (cercle de Niafunké).

Chaque centre comprendra un parc clôturé de 50 à 70 ha avec puits, abreuvoir et logement de berger ; les béliers y seront conservés pendant la saison de monte pour saillir les brebis des troupeaux environnants, sous le contrôle des agents du Service de l'Elevage.

Sur la demande du gouverneur du Soudan des essais de vente en commun des laines ont été tentés pour le compte des éleveurs locaux.

D'autre part, l'administration sollicitée, aidera à la création d'associations agricoles d'indigènes éleveurs, auxquelles l'Union ovine attribuera des primes comme elle le fait dans les autres colonies.

---

Les vaches maigres et le mouton soudanais  
par Ernest Haudos,  
sénateur de la Marne,  
vice-président de la commission des colonies.  
(*Les Annales coloniales*, 18 février 1932)

EN ce temps de vaches maigres et de veau d'or, où le monde entier se débat contre les dix plaies d'Egypte modernisées, les nouvelles « ovines » qui nous arrivent du Soudan Français, sont plus réconfortantes que le songe de Pharaon.

Donc, au Soudan, où la crise économique est particulièrement aiguë, il fallait immédiatement, comme cela a été fait, soutenir l'élevage du mouton en favorisant l'écoulement de son principal produit à l'exportation : la laine.

Le problème qui se pose pour le mouton soudanais est le même que celui qu'essayent de résoudre, dans d'autres branches, les techniciens économiques du monde entier :

Telle en est la donnée qui semble être la formule de « demain » : « Fournir la meilleure qualité, au meilleur prix. » C'est la devise de M. Reste, gouverneur de la Côte-d'Ivoire, en ce qui concerne sa colonie.

Pour intensifier ce mouvement et chercher à éviter la mortalité qui se produit trop fréquemment lorsque les béliers croisés sont placés directement chez les indigènes, « l'Union ovine coloniale », dont il faut louer les nombreuses et précieuses initiatives, étudie, de concert avec le Service zootechnique du Soudan, la création de centres-types et aménagés, où les animaux reproducteurs seront parqués et surveillés, et mis sur place à la disposition de l'indigène.

L'Administration de la Colonie a organisé, toujours avec l'appui de l' « Union ovine », des foires de laine qui ont été fréquentées par de nombreux vendeurs, méfiants au début, mais vite mis en confiance par la loyauté des opérations et le règlement immédiat des avances.

Ainsi l'effort ovin au Soudan se résume par des mesures dont on peut vraisemblablement espérer les meilleurs résultats :

- 1° Création de centres-types ;
- 2° Organisation de foires à laine ;

3° Mise au point d'un élevage rationnel du mouton à laine. Pour cela :

1° Aménagement de vastes parcours peu peuplés ayant une végétation d'arbustes épineux verts assez dense ;

2° De l'eau en quantité suffisante, à une profondeur qui permette de l'utiliser pour abreuver les animaux, ce qui suppose un programme de puits, de barrages, de pompes, etc.

Voici esquissé, un petit tableau de l'utilisation des produits de l'élevage au Soudan :

Vers la Nigéria, 7.000 moutons et chèvres.

Vers la Gold Coast, 10.000 moutons et chèvres.

Vers la Côte-d'Ivoire, 5.000 moutons et chèvres.

Vers le Sénégal, 25.000 moutons et chèvres.

Quant aux animaux abattus pour la boucherie, on a compté, dans les centres où il existe des abattoirs surveillés (Bamako, Kayes, Tombouctou, Gao, Sikasso, Kotttiala, Nioro), 400.000 moutons et chèvres consommés en 1930. La même année, les exportations de peaux de moutons ont été de 56 tonnes et 720 tonnes de laine ont été expédiées.

Faisons confiance aux moutons soudanais.

---

À l'Union ovine  
Le mouton au Soudan  
(*Les Annales coloniales*, 4 juin 1932)

L'Union ovine coloniale vient d'assurer la publication d'un ouvrage de M. Guirasson, inspecteur général des Services vétérinaires des Colonies, inspecteur général du Service de l'élevage en Afrique Occidentale Française, sur « Le mouton au Soudan », illustré par de nombreux clichés.

Dans la préface, M. Michel Lallour, administrateur délégué de l'Union ovine coloniale, souligne l'intérêt primordial de cette étude et expose dans quelles conditions la collaboration d'un groupement privé comme l'Union ovine coloniale peut être utile pour compléter les mesures zootechniques par des réformes essentielles, notamment par l'organisation méthodique des échanges et du crédit pastoral au profit des éleveurs indigènes.

Le livre de M. Durasson comporte trois parties : dans la première partie, l'auteur pose la question ovine au Soudan et résume la doctrine d'élevage à laquelle l'ont conduit les données recueillies par lui et ses collaborateurs au cours des 15 dernières années. Il termine en examinant les caractéristiques de la laine soudanaise et ses possibilités commerciales.

La deuxième partie est consacrée à l'étude zootechnique des différentes maladies des ovins au Soudan.

La -troisième partie contient les conclusions pratiques sur l'avenir de l'élevage ovin et caprin au Soudan et l'exposé des possibilités qu'il peut fournir à l'initiative européenne et à l'évolution économique des indigènes.

Par la diversité des questions dont traite ce livre, il sera lu avec le plus grand intérêt tant par les savants que par toute personne s'intéressant à l'élevage en Afrique.

---

La production coloniale de la laine  
par Georges Nouvelle,

député de Saône-et-Loire,  
vice-président de la commission de l'Algérie, des colonies et protectorats,  
vice-président de la commission des Mines  
(*Les Annales coloniales*, 3 novembre 1932)

.....  
L'Union ovine coloniale poursuit comme sa sœur aînée, « l'Union ovine de l'Afrique du Nord », une œuvre difficile, mais qui, plus tard, peut porter des fruits intéressants. Son action s'exerce principalement en Afrique Occidentale Française en Syrie et à Madagascar. À chacune de ces colonies, elle a respectivement consacré, dans l'exercice écoulé, les sommes de 425.000 fr., 198.000 francs et 41.090 fr. Une bonne partie de ces sommes a servi à l'achat et à l'expédition de géniteurs.

.....  

---

  
Le développement du mouton à laine en Afrique occidentale française  
(*Les Annales coloniales*, 17 juin 1933)

Le Service zootechnique de l'A.O.F. recevait récemment de l'Union ovine coloniale un envoi de reproducteurs sélectionnés comprenant des béliers d'Arles, des Boukharas et des Charmois, destinés aux fermes administratives du Soudan. Ces magnifiques spécimens, parvenus à Dakar en excellent état., sont appelés à jouer un rôle intéressant dans la grande entreprise poursuivie depuis dix ans par l'Administration de l'A.O.F., en liaison étroite avec l'Union ovine coloniale.

Il ne s'agit de rien moins que de créer dans la boucle du Niger, plus particulièrement dans la région du Macina, un cheptel de moutons lainiers aussi important que possible, afin de contribuer à affranchir l'industrie métropolitaine de la lourde servitude découlant pour elle de la nécessité où elle se trouve d'acheter à l'étranger la plus grande partie de sa matière première.

Le Service du mouton à laine, créé spécialement dans cette intention, s'est heurté dès le début à de grosses difficultés. Le mouton soudanais est communément un animal à poils, et seule la région de Mopti sert d'habitat à une race portant une laine rude, chargée de suint, et peu abondante. D'autre part, les bergers indigènes, ignorants et routiniers, asservis d'ailleurs par les nécessités du climat aux lois de la transhumance, se souciaient assez peu de la présentation d'une laine propre et marchande.

Le service compétent se posa donc un double objectif : amélioration de l'espèce et amélioration du milieu. Pour le premier point, la ligne de conduite est la suivante : Sélection dans les troupeaux indigènes de brebis reproductrices, livrées ensuite à des béliers améliorés, obtenus par croisement continu entre la race locale et la race mérinos. Deux bergeries modèles ont été constituées à cet effet, celle de El-Oualadji, la plus ancienne et la plus importante, et celle de Gao. Elles comprennent en annexe une ferme-école près de El-Oualadji et des centres de distribution de béliers à Niafunké et à GoundaM. Les bergeries produisent par le croisement continu entre la brebis macina et le mérinos, des béliers demi-sang, mérinos. Les reproducteurs mâles sont des mérinos d'Afrique du Sud, produits par un troupeau introduit en 1925 par la chambre de commerce de Tourcoing, maintenant très bien acclimaté et dans lequel le sang nouveau est introduit par des mérinos de la bergerie nationale de Rambouillet. En outre, depuis deux ans, on introduit des béliers mérinos de la Crau, bons marcheurs.

Ces béliers améliorés sont distribués gratuitement aux éleveurs indigènes. Les surveillants européens et leurs aides préparent des troupeaux de brebis choisies, d'importance variable suivant les propriétaires et les tribus, dans lesquels tous les mâles sont castrés. Les béliers des bergeries sont très recherchés des éleveurs indigènes, qui

ont été frappés par le fait que les premiers produits ont donné 2 kg. de laine en moyenne, alors que les moutons indigènes ne donnent que 700 à 800 grammes.

Les centres de distribution des béliers contiennent des reproducteurs sélectionnés que des surveillants prêtent pour la monte à des bergers indigènes, dans un secteur déterminé. Il existe, en outre, des parcs de saillie, où les béliers effectuent la monte des brebis en transhumance.

Dans la zone sahélienne, pays du mouton à poil, la même besogne est entreprise dans les bergeries de Nioro et de Nara.

La première a montré qu'on peut facilement absorber la race à poils par croisement continu avec le mérinos. La seconde recherche avec succès l'introduction du mouton macina amélioré dans cette zone.

En ce qui concerne l'équipement du pays, les puits ont été établis dans les cercles de Néma et Nara, de même qu'il en a été construit dans la région de Niafunké, Goudam, El Oualalji, Tombouctou. L'Administration locale en a choisi les emplacements et les frais de forage en ont été supportés par l'Union ovine coloniale. L'activité de cette association s'est manifestée aussi par la construction d'abris pour les troupeaux et par l'organisation de la foire à laine. Dans ces foires, elle achète de la laine. Si l'opération se traduit par une perte, l'Union ovine la supporte seule, et s'il en résulte un bénéfice, ristourne en est faite aux vendeurs.

Ces foires ont eu pour résultat d'apprendre aux indigènes à laver leur laine à dos et à ne présenter que de la laine propre. D'où une plus-value importante de ces laines aux enchères publiques et sur les marchés métropolitains.

D'autre part, les surveillants du Service zootechnique, attachés aux centres de distribution et aux parcs de saillie, sont aussi chargés de la surveillance des pâturages et de l'aménagement des points d'eau. De leur côté, les différentes fermes-écoles étudient les plantes fourragères susceptibles d'être introduites ou répandues. Ainsi se poursuit, parallèlement à l'amélioration de l'espèce, l'aménagement du milieu.

Les résultats acquis jusqu'à présent sont très encourageants. Après les inévitables tâtonnements du début, on est parvenu à fixer une race-type qui se répand très rapidement et constituera dans un proche avenir un important cheptel indigène amélioré. L'éducation des bergers a fait également de rapides progrès et nous trouvons en eux des collaborateurs bénévoles de la tâche entreprise. Enfin, la création de points d'eau contribue largement à la fixation et, partant, à l'amélioration des troupeaux. Déjà en 1921, le prix de la laine « Soudan » atteignait à Tourcoing 1 franc-or, supérieur de 0 fr. 10 à celui d'avant guerre.

Ainsi se crée au Soudan, à travers de longs efforts qui commencent à porter leurs fruits, un nouveau facteur de richesse, pour le plus grand bien de nos sujets noirs.

Faisons mention également des efforts poursuivis pour l'amélioration des moutons de boucherie et des moutons à fourrure. Des béliers de race charmoise ont été introduits dans les bergeries de Nioro et de Sotnba, près de Bamako ; ils effectuent la saillie des petites brebis à poils de race peulh, les métis obtenus sont des animaux de boucherie de bonne qualité, plus précoces que les animaux indigènes et donnent une viande neutre, de goût excellent. La vulgarisation se fera chez les éleveurs sédentaires au sud du 14<sup>e</sup> degré de latitude. Elle sera faite également au Sénégal.

La production d'une toison fourrure est faite par le croisement de béliers de race Boukara, de très bonne origine, avec les brebis maures noires. Les Maures produisant déjà des peaux d'agneaux mort-nés, se sont beaucoup intéressés à ce croisement et les expertises faites en France ont montré que les fourrures fournies sont susceptibles d'une utilisation industrielle intéressante.

Ces tentatives intéressantes d'amélioration de la race ovine s'intègrent dans le grand dessein de valorisation intérieure de l'A.O.F., poursuivi avec méthode par le gouverneur général Brévié.

---

La politique coloniale du mouton  
(*La Journée industrielle*, 3 novembre 1933)

.....  
La distribution des primes de sélection et de conservation pour les meilleurs béliers dans les tribus pastorales au Maroc, en Algérie, en Tunisie, en Syrie, au Soudan, complétées par des importations de plus en plus nombreuses de géniteurs des principales races ovines françaises, permettent l'amélioration progressive du cheptel ovin.

Sur l'initiative de ces associations et avec leur appui, des coopératives d'éleveurs, mixtes ou indigènes, se sont développées en Afrique du Nord. Par leur intermédiaire, des ventes collectives des produits de l'élevage (viande et laines) ont été organisées et ouvrent la voie à d'importantes réalisations. Elles sont complétées au Soudan par l'organisation de foires aux laines pour les éleveurs indigènes.

.....  
\_\_\_\_\_  
Le mouton en Afrique  
(*Les Annales coloniales*, 8 février 1934)

.....  
AU SOUDAN

On sait que, depuis 1931, des foires aux laines sont périodiquement organisées dans les centres soudanais.

Les résultats obtenus par les dernières foires d'automne sont particulièrement satisfaisants. Grâce à l'intérêt que portent à ces manifestations les commandants de cercles, grâce aussi au dévouement des personnels européen et indigène du Service zootechnique soudanais, les éleveurs indigènes ont maintenant compris qu'ils pouvaient espérer une valorisation de leur marchandise et un écoulement assuré sur les foires. Déjà, ils demandent de nouveaux instruments de tonte, permettant d'assurer aux laines une meilleure présentation.

Les différentes foires ont donné les résultats suivants à -la campagne d'automne :

Diré, 10 octobre	2.983 kg
Tombouctou, 17 octobre	200 kg
Niafunké, 26 octobre	2.065 kg
N'gouina, 3 novembre	686 kg
Mopti Konna, 4 novembre	1.686 kg
	<u>7.626 kg</u>

La continuité de cette politique d'encouragement à la qualité aboutira à l'établissement rapide de types standards qui trouveront sur les marchés européens les acheteurs et, par conséquent, les prix que méritent leurs améliorations très nettes.

H. M.

\_\_\_\_\_

La résurrection du Niger saharien  
(*La Journée industrielle*, 21 février 1934)

On lit dans *Paris-Dakar* :

.....

Les exportations de laines

Au cours des dix premiers mois de 1933, les sorties de laine du Soudan étaient en augmentation sur celles de 1932 (122 tonnes contre 92 tonnes). Elles sont loin d'égaliser néanmoins les exportations de la période de 1924-1930 qui atteignaient une moyenne annuelle de 600 tonnes.

Il est intéressant de noter que les foires de laine, organisées depuis 1931 par l'administration locale avec le concours de l'Union ovine coloniale, ont eu pour résultat d'obtenir une meilleure présentation à la vente des apports de laine et de valoriser en conséquence les plus beaux lots. Ces mesures, complétées par des démonstrations faites dans les régions d'élevage pour l'emploi des forces distribuées gratuitement ainsi que pour la pratique du lavage à dos avant la tonte, ont influencé très favorablement les milieux d'éleveurs.

\_\_\_\_\_

Visite en leurs États  
LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL BRÉVIÉ  
AU NIGER ET AU SOUDAN  
(*Les Annales coloniales*, 9 février 1935)

.....  
À El-Oualadji, les méthodes et les efforts de la bergerie-modèle ont longuement retenu l'attention du gouverneur général. En liaison étroite avec l'Union ovine coloniale, le service zootechnique du Soudan s'est attaché à une œuvre difficile et féconde l'amélioration du mouton à laine du Macina, race fruste et robuste, par croisement avec des béliers mérinos sélectionnés d'Afrique du Sud et de la Crau. Les résultats obtenus jusqu'ici au triple point de vue de la race, du milieu et de l'éducation des bergers indigènes sont des plus encourageants.

.....

\_\_\_\_\_

CHEPTEL  
En A. E. F.  
(*Les Annales coloniales*, 12 janvier 1937)

Ovin. — La bergerie de Moussoro, au Tchad, poursuit les essais qui ont été entrepris pour la création au Tchad d'une race de moutons à laine noire. La méthode employée consiste à pratiquer le croisement continu de brebis arabes noires et de béliers mérinos d'Arles. Jusqu'à présent, on a obtenu des métis 7/8 et 15/16 de sang et l'on estime qu'il faudrait attendre encore trois ans avant de pouvoir utiliser ces métis comme reproducteurs à la place des Mérinos purs importés et de les considérer comme ethniquement fixés.

Bien que l'on ne puisse encore préjuger des résultats qui se dégageront dans l'avenir, la direction de la bergerie estime que les sacrifices déjà consentis et les constatations encourageantes auxquelles ils ont, d'ailleurs, abouti, justifient la continuation des essais jusqu'au terme fixé.

Le gouvernement général de l'Afrique Equatoriale Française a demandé à l'Union ovine coloniale d'appuyer ces expériences en se chargeant de l'expédition d'un certain nombre de béliers mérinos d'Arles.

On envisage, d'autre part, à Moussoro, le croisement de brebis noires du Batha avec des béliers Boukhara afin de constituer un noyau d'élevage de moutons à fourrure qui pourrait être du plus grand intérêt. À cet effet, il sera sans doute procédé bientôt à l'importation de quelques béliers astrakan.

---

CHEPTEL  
Au Cameroun  
(*Les Annales coloniales*, ca 6 novembre 1937)

Les géniteurs que l'Union ovine a fournis aux services de l'élevage de la Colonie ont donné les meilleurs résultats avec la race indigène.

Les essais se situent dans les montagnes au sud-est du Cameroun et les animaux du Cotentin se sont fort bien adaptés à cette contrée humide, d'attitude assez élevée. Les produits de croisements sont parfaits et vivent complètement en liberté comme les bêtes indigènes.

---

LES COLONIES À L'AIDE DE NOTRE INDUSTRIE LAINIÈRE  
(*La Journée industrielle*, 15 septembre 1938)

On nous communique :

Sur l'initiative du ministre des Colonies et avec l'aide de l'Union ovine coloniale, 2.000 peaux environ de moutons et de chèvres viennent d'arriver de nos colonies de l'Ouest-Africain.

Ces peaux doivent constituer un lot d'échantillonnage à la disposition des industriels français.

Nous ne voulons pas rappeler ici que, chaque année, la France est tributaire de 30.000 tonnes environ de peaux étrangères. Nos colonies peuvent fournir cette quantité.

Cette richesse était peu exploitée jusqu'alors par la métropole qui reprochait aux peaux et cuirs coloniaux leur mauvais conditionnement. Depuis quelques années, gouverneurs et techniciens coloniaux ont travaillé et nous pouvons affirmer aujourd'hui que le conditionnement est au point.

Pour s'en rendre compte, les intéressés pourront examiner ces peaux et les travailler comme il leur conviendra. Il suffit qu'ils s'adressent pour tous renseignements ou envois d'échantillons à M. le directeur de l'institut national d'agronomie de la France d'outre-mer, 45 bis, avenue de la Belle-Gabrielle, Nogent-sur-Marne (Seine).

En outre, des conférences seront faites aux lieux et dates que nous indiquerons ultérieurement, par M. le docteur vétérinaire Prunier, conseiller technique pour l'élevage au ministère des Colonies, avec présentation des différentes variétés et tous renseignements afférents.

Cela représente pour l'Union ovine coloniale un gros effort qui ne peut être renouvelé chaque année.

Nous ne doutons pas qu'une étroite collaboration entre cet organisme, les techniciens coloniaux et les industriels ne soit féconde en résultats heureux, non seulement pour ces derniers, mais aussi pour nos pasteurs indigènes.

---

(*La Journée industrielle*, 25 décembre 1938)

Dans le numéro de décembre de l'*Union ovine*, ... un article très illustré sur l'action poursuivie par l'Union ovine en Syrie en 1938 en collaboration avec le haut commissariat.

---

Pour le commerce franco-colonial des peaux de moutons  
et de chèvres

(*La Journée industrielle*, 7 janvier 1939)

L'Union ovine coloniale exposera, le 27 janvier, à 16 heures, à la Halle aux Cuirs de Paris, 5, rue Santeuil, un échantillonnage de peaux brutes et travaillées de moutons et de chèvres des colonies françaises, présentées par une courte conférence de M. Michel Lallour, sous la présidence de M. Diethelm, chef de cabinet du ministre des Colonies et directeur des affaires économiques au ministère des Colonies.

Cette manifestation fait partie de la propagande entreprise par l'Union ovine coloniale, en collaboration avec le ministère des Colonies, en faveur du développement du commerce franco-colonial des peaux et de l'amélioration du conditionnement de ces produits.

Ajoutons que l'Union ovine de l'Afrique du Nord présentera par la même occasion quelques peaux de moutons et de chèvres d'Algérie, de Tunisie et du Maroc, qui seront exposées également avec celles des territoires de l'Ouest africain français.

---

Pour la production des fourrures d'astrakan en A. O. F.

(*La Journée industrielle*, 7 février 1940)

De superbes brebis et béliers de Boukhara, provenant du « troupeau-étalon français n°1 » qui appartient à l'Union ovine coloniale, sont arrivés à Dakar.

Ces animaux sont destinés à constituer des troupeaux de géniteurs qui, croisés avec les brebis maures à poils noirs, si nombreuses en A. O. F. produiront, une fois le « trois-quarts sang » fixé, des agneaux à fourrures d'astrakan.

Les essais tentés dans ce sens ont été, jusqu'à présent, concluants. Ils permettent d'espérer que, dans un temps relativement proche, les bergers de Mauritanie et du Soudan pourront expédier en Europe des peaux qui tiendront honorablement leur place sur le marché des fourrures.

Si on songe qu'une brebis maure vaut actuellement 15 francs et qu'une peau d'agneau « trois-quart sang karakul » est estimée à 120 francs, on comprend l'intérêt d'une telle tentative !

Les « géniteurs », récemment débarqués, ont été répartis en deux groupes : le premier dirigé sur les bergeries de Boghé (Mauritanie), l'autre sur celle de Nioro (Soudan français).

---